

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER**

**REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_125**

Objet : Permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

VU la demande présentée par la Société DINOSHARK en date du 18 Juillet 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réserver la partie haute de l'esplanade « ALPEX » afin de permettre l'installation de l'exposition DINOSHARK.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour raisons de sécurité, l'exposition DINOSHARK est autorisée à occuper le domaine public **du Mardi 23 Juillet 2024 au Lundi 29 Juillet 2024**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 18/07/2024

Pour extrait conforme au
Registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire



Le Maire,
Sandro PÉPIN

